

PROCEDURE 4 : PROCEDURES DE DECAISSEMENT

Sommaire

Titre 4 : Procédures de décaissement.....	2
Chapitre 1 : Généralités.....	2
Chapitre 2 : Description des tâches.....	4

CEA- SMA	MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PROJET	
Titre : 4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 1	Généralités	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

Les présentes directives ont pour but de définir les procédures de décaissement par la Banque du financement accordé pour le projet. Plus précisément, elles expliquent a) les différentes méthodes que la Banque applique au décaissement des fonds des prêts ; b) les conditions à remplir pour effectuer des retraits du Compte de Prêt ; c) les types de pièces justificatives qu'il peut être demandé à l'emprunteur de fournir pour démontrer l'utilisation des fonds du prêt aux fins de financement des dépenses éligibles ; d) les critères d'ouverture et de tenue des comptes désignés ; e) les conditions applicables aux avances ; f) les types de mesures que la Banque peut prendre si elle considère que les fonds du prêt ne sont pas nécessaires ou ont servi à des fins non autorisées ; et g) la conséquence des remboursements.

Le fonctionnement des comptes bancaires destinés à recevoir les fonds

Conformément aux dispositions des conventions de financement signées entre la Banque Mondiale et le Gouvernement du Bénin, un compte de transaction est ouvert par l'UAC dans une banque primaire au nom du projet. Ce compte est destiné à recevoir les fonds du préfinancement (subvention de l'Etat).

Sur autorisation du Ministre chargé des finances et à la demande de la CAA, la BCEAO procède à l'ouverture de deux compte désignés dans ses livres pour y être logé respectivement les avances de la BM et les remboursements

Après l'ouverture de ces comptes, leurs coordonnées sont notifiées à la Banque mondiale, au DRFM, au coordonnateur du projet. Deux signataires au minimum seront requis pour chaque paiement approuvé à effectuer sur les comptes. Les signataires seront communiqués à la Banque Mondiale en même temps que les précisions sur lesdits comptes avant l'entrée en vigueur du projet.

Les fonds de ces comptes ne peuvent être utilisés que pour des dépenses éligibles

Ces comptes fonctionnent de la manière suivante :

- a. *Les comptes désignés ouvert à la BCEAO*

Ces comptes sont alimentés d'une part par la Banque mondiale conformément aux conditionnalités déterminées dans l'accord de financement et les Plans de travail annuels validés (PTA).

CEA- SMA	MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PROJET	
Titre : 4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 1	Généralités	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

Le mode de décaissement procèdera principalement par remboursement des programmes de dépenses éligibles certifiés accompagnés des documents des indicateurs liés au décaissement atteints et autres documentations pertinentes.

➤ **Compte d'avance :**

- Le décaissement de l'avance de démarrage dépend de l'atteinte de l'indicateur lié au décaissement n°1 (IDL1) qui ne peut excéder 10% de l'accord de prêt ;
- Une avance de 15% peut être effectuée sur ILD 2. Cette avance devra être remboursée à la Banque Mondiale, si les résultats et les dépenses éligibles ne lui sont pas soumis.

➤ **Compte de remboursement**

- Le mode de décaissement procèdera principalement par remboursement des programmes de dépenses éligibles certifiés par le Comité national de suivi accompagnés des documents des indicateurs liés au décaissement atteints et autres documentations pertinentes.

b. *Le compte courant ouvert dans une banque commerciale*

Ce compte enregistre les transactions liées à la mise en œuvre des outils de gestion (PTA). Il sera ouvert dans une banque commerciale acceptable par la banque mondiale en fonction des procédures nationales.

CEA- SMA	MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PROJET	
Titre : 4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 2	Description des tâches	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

Objet :	
Acteurs	Résultats attendus
Exécution <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe technique d'exécution (ETE) - Le comité national de suivi (CNS) - Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) - Banque Mondiale (BM) - Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) 	

Description des tâches

➤ **Avance**

Acteurs	Description des tâches	Délais	Supports
L'équipe technique d'exécution	- soumet à l'examen du comité national de Suivi un rapport précisant les informations sur la réalisation de l'indicateur lié au décaissement 1(ILD1) accompagné du programme des dépenses éligibles;		Programme des dépenses éligibles ; Les divers actes institutionnels

Le Comité National de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - analyse le rapport précisant les informations sur la réalisation de l'indicateur lié au décaissement 1(ILD1) ; - envoi ledit rapport à la Banque Mondiale accompagné du programme des dépenses éligibles et d'une demande de retrait du remboursement signée du président du CNS. 	<p>Programme des dépenses éligibles ;</p> <p>Les divers actes institutionnels</p>
La Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> -Reçoit les informations sur la réalisation de l'indicateur lié au décaissement 1(ILD1) avec le programme des dépenses éligibles ; - décaisse les fonds correspondants aux résultats de l'année 0 (10% de l'appui) et les envois sur le compte d'avance à la BCEAO. 	
BCEAO	<ul style="list-style-type: none"> - positionne les fonds sur le compte d'avance ; - envoi l'avis de crédit correspondant à la CAA. - transfert les fonds au trésor public 	<p>Avis de crédit</p> <p>1 jour</p> <p>Moyen de paiement</p>
CAA		

CEA- SMA	MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PROJET	
Titre : 4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 2	Description des tâches	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

➤ **Décaissement lié aux indicateurs**

Le budget approuvé et ayant donné lieu à un avis de non-objection de la Banque Mondiale est mis en exécution.

Le Responsable Financier (RF) travaillant de concert avec le Spécialiste en passation des marchés publics assurent le suivi de l'exécution du budget (activité, indicateurs de performance, coûts).

Le budget du Projet est exécuté sur l'émission de demande d'engagement exprimant les besoins des composantes/activités en se conformant au PTA approuvé.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, cette opération est déclenchée à chaque demande d'engagement émise par les composantes. Ainsi, le RF contrôle le budget disponible pour l'activité, la composante et le volet concernés. A cet effet, il effectue la confrontation, pour vérification du budget disponible, des données du registre d'engagement avec la situation des engagements et des paiements effectués par le Projet fournie par le RF.

A noter que le RF, en cours d'exécution du Projet, a la charge de produire :

- l' « **Etat de suivi de l'exécution budgétaire** » sur la base des informations du PTA et des données comptables. Ainsi, les informations portées dans la colonne « Prévission » ont été déterminées hors comptabilité lors de l'établissement des budgets prévisionnels (PTA) et la colonne « Réalisation » est mise à jour à partir des informations en provenance de la comptabilité ;
- le « **Tableau de bord budgétaire des réalisations des composantes et des volets** » pour permettre le suivi de façon fiable de l'exécution des budgets par catégorie de dépenses ;
- Le « **Tableau de bord des indicateurs** » pour permettre le suivi des indicateurs liés aux décaissements (ILD) ;
- Un « **Rapport de réalisation techniques et budgétaire** » reflétant les dépenses relatives aux missions/ateliers/formation réalisées par

CEA- SMA	MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PROJET	
Titre :4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 2	Description des tâches	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

- rapport aux prévisions. Ce rapport doit être rendu public après chaque formation/atelier.

REUNION DE COORDINATION SUR LA BASE DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE

L'ANALYSE DE l'atteinte des ILD

Les outils de gestion devront ainsi être analysés au même titre que la situation budgétaire du Projet au cours des réunions de coordination périodiques (hebdomadaires, bimensuels,...),...

La direction fixe par note de service la fréquence de la réunion de coordination.

- Programme des dépenses éligibles

La question de l'éligibilité des dépenses est fondamentale pour le projet CEA-SMA. En effet, les remboursements dans le cadre dudit projet s'effectuera en tenant compte non seulement des indicateurs liés au décaissement mais aussi des dépenses éligibles.

Cependant, il n'existe pas de typologie exhaustive des dépenses éligibles et de celles qui ne le sont pas. L'appréciation se fait souvent au cas par cas en fonction de la nature juridique, du type de projet, de la réglementation nationale ainsi que des dispositions particulières prévues par le manuel régional d'exécution du projet.

Pour qu'une dépense soit éligible au titre du projet CEA-SMA, elle doit être liée au projet agréé par le comité de sélection et rentre dans la réalisation du plan de travail annuel du projet. Ensuite, les dépenses doivent être réalisées selon les principes de bonne gestion financière à savoir efficacité, économie et opportunité.

Enfin, la réglementation relative aux marchés publics doit être respectée et toutes les pièces afférentes doivent être jointes à l'appui des factures ou états de situation.

La justification des dépenses peut se faire par :

CEA- SMA	MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PROJET	
Titre: 4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 2	Description des tâches	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

- des factures acquittées : le fournisseur doit porter cinq mentions sur la facture : facture acquittée, la date d’acquittement, le mode et les références de paiement, son cachet et sa signature ;
- des factures auxquelles sont jointes les pièces permettant de vérifier le paiement effectif aux créanciers : il s’agit principalement de copies des factures mentionnant chacune la date et les références de paiement avec copie des moyens de paiement ;
- des pièces comptables de valeur probantes équivalentes : il s’agit principalement des factures certifiées et liquidées conformément aux bordereaux de livraison, procès-verbaux de réception et attestations de service fait.

Elles doivent aussi revêtir toutes les mentions obligatoires exigées par la réglementation nationale sous peine de rejet au moment du contrôle des dépenses.

Dans le cadre de remboursement, un relevé de dépenses récapitulant les dépenses éligibles réglées au cours de la période indiquée « Relevé de Dépenses » sera établi et joint aux différents rapports. Dans tous les cas, il incombe à l’équipe d’exécution de conserver les pièces originales attestant des dépenses éligibles et de les garder disponibles pour l’audit ou l’inspection.

Les dépenses éligibles concernent principalement les salaires du personnel du CEA ou autres coûts de fonctionnement du projet correspondant à des acquisitions hors passation.

Les décaissements rembourseront les dépenses du programme de dépenses éligible (PDE). Le coût total du projet concerne :

- les dépenses d’investissement contenues dans le plan de mise en œuvre, qui détaillera les plans annuels de travail qui doivent être approuvés par le comité national de suivi et la Banque Mondiale par année ;

Titre : 4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 2	Description des tâches	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

- les salaires des cadres du projet CEA-SMA et les fonctions d'appui telles que le personnel, enseignant administratif et technique ;
- d'autres dépenses habituelles comme les frais de communication et de d'électricité et d'eau. Pour le CEA-SMA, une subdivision de ces coûts sera définie comme un programme de dépense éligible. Chaque décaissement de la Banque Mondiale remboursera les programmes de dépenses éligibles du montant déterminé par les ILD.

En aucun cas le décaissement excédera le montant des dépenses soumises dans les programmes de dépenses éligible.

Pour que les dépenses fassent partir des programmes de dépenses éligibles, les dépenses doivent être incluses dans le plan de travail annuel comme faisant partir du programme de dépenses éligibles du CEA-SMA. Le programme de dépenses éligible peut être modifié sous réserve de l'approbation du Comité National de Suivi et de la Banque mondiale.

La procédure de passation des marchés de fournitures, de travaux, des services non-consultatifs et les services de consultants sera conforme à la réglementation nationale en vigueur en la matière.

CEA- SMA	MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PROJET	
Titre : 4	PROCEDURES DE DECAISSEMENT	
Chapitre : 2	Description des tâches	<i>Elaboré en octobre 2014</i>

Description des tâches

Acteurs	Description des tâches	Délais	Supports
L'équipe Technique d'Exécution	<ul style="list-style-type: none"> - prépare les rapports financiers ; - élabore le relevés de dépenses éligibles ; - soumet lesdites informations au comité national de suivi. 	5 août et 5 février	Rapports financiers ; rapport de validation ; Rapports d'audits ;
Le Comité National de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - analyse les informations sur la réalisation des indicateurs liés au décaissement; - sollicite l'IGF pour la certification des différents rapports ; - sollicite l'AUA pour avis et approbation des rapports certifiés par l'IGF - envoi les rapports certifiés accompagnés de l'avis de l'AUA et du programme des dépenses éligibles à la CAA. 	15 Novembre et 15 Avril	Programme des dépenses éligibles ; Rapports d'audits ;
CAA	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit les rapports certifiés accompagnés du programme des dépenses éligibles et de l'avis de l'AUA et les transmet à la Banque mondiale; 	15 décembre et 15 mai	Programme des dépenses éligibles ; Rapports d'audits ; L'avis de l'AUA.

La Banque Mondiale	-Reçoit les informations sur la réalisation des indicateurs liés au décaissement avec le programme des dépenses éligibles et l'avis de l'AUA ;	31 décembre 31 mai	Programme des dépenses éligibles ; Rapports d'audits ; L'avis de l'AUA
BCEAO	- décaisse les fonds correspondants aux indicateurs de l'année et les envois sur le compte de remboursement à la BCEAO. - positionne les fonds sur le compte de remboursement ; - envoi l'avis de crédit correspondant à la CAA.	1 jour	Avis de crédit
CAA	- reçoit l'avis de crédit ; - transfert les fonds au trésor public		Moyen de paiement